



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

DOCUMENTS
INDEX UNIT

MASTER

SEVENTH YEAR

12 SEP 1952

590 th MEETING: 9 JULY 1952
ème SEANCE: 9 JUILLET 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda 590)	1
Adoption of the agenda	1
Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare (continued)	1
Admission of new Members: (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to mem- bership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission; (b) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly	7

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 590)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bacté- rienne (suite)	1
Admission de nouveaux Membres: a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisa- tion des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des de- mandes à cet effet; b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'As- semblée générale	7

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND NINETIETH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 9 July 1952, at 10.45 a.m.

CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 9 juillet 1952, à 10 h. 45.

President: Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 590)

1. Adoption of the agenda.
2. Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare.
3. Admission of new Members:
 - (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission;
 - (b) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly.

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda has been circulated, and unless I hear anything to the contrary, I shall assume that it is adopted subject to the usual reservations.

The agenda was adopted.

Question of a request for investigation of alleged bacterial warfare (continued)

The French interpretation of the speech by the representative of Chile at the 589th meeting was read.

2. The PRESIDENT: I now propose to say a few words in my capacity as representative of the UNITED KINGDOM. After that the representative of Turkey has asked to explain his vote in advance of the vote, and thereafter, unless any other representative wishes to explain his vote in advance, we shall proceed to take the vote and, I hope, dispose of the item now before us.

3. Yesterday our Soviet Union colleague did his best to impugn the impartiality of the International Committee of the Red Cross and of the World Health Organization. I do not recall that this particular argument has been used before in the Security Council though we have, of course, listened to precisely the same allegations in the Disarmament Commission and

Président: Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 590)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne.
3. Admission de nouveaux Membres:
 - a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet;
 - b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale.

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil est saisi de l'ordre du jour provisoire. Si personne ne formule d'objection, je considérerai qu'il est adopté avec les réserves habituelles.

L'ordre du jour est adopté.

Demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne (suite)

Il est donné lecture de l'interprétation en français du discours prononcé à la 589ème séance du Conseil par le représentant du Chili.

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je me propose maintenant de dire quelques mots en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI. Lorsque j'aurai terminé, le représentant de la Turquie, comme il l'a demandé, expliquera le vote qu'il va émettre, puis, si aucun autre membre du Conseil ne demande à expliquer son vote à l'avance, nous passerons au vote, et j'espère que nous liquiderons la question qui nous occupe actuellement.

3. Hier, le représentant de l'Union soviétique a fait de son mieux pour mettre en doute l'impartialité du Comité international de la Croix-Rouge et de l'Organisation mondiale de la santé. Je ne me souviens pas que cet argument ait déjà été avancé au Conseil de sécurité; nous avons cependant déjà entendu, naturellement, des allégations identiques à la Commission

a detailed answer has already been made to them there. The very fact, of which Mr. Gross reminded us yesterday, that the People's Republic of China and many other countries in the Soviet Union bloc have actually appealed to the International Committee of the Red Cross in connexion with these very charges is in itself sufficient to show how entirely false and artificial are the denunciations which are at present being launched against the Red Cross. It is indeed quite clear that the Soviet Union itself had every confidence in the Red Cross so long as it thought that the great international reputation which that body enjoys could be used or misused to support its campaign, but that it quickly changed direction when the United States Secretary of State proposed that the International Committee of the Red Cross should investigate these charges. The same is true of the World Health Organization. As Mr. Malik told us yesterday, the Soviet Union and the countries associated with it all withdrew from the World Health Organization a year or two ago. He said that the reason for their withdrawal was that the Organization, in his words, had failed to carry out its task. We may be permitted to doubt the truth of this when we consider that the Soviet Union has declined to join any of the specialized agencies which are concerned with promoting the economic, social or cultural betterment of the world. The Soviet Union has never made the smallest contribution to any of these humanitarian projects and I have no doubt it decided to leave the World Health Organization when it found that it could not pervert the work of the Organization to its own interests.

4. The crux of the matter, as has been demonstrated by many other speakers, is that the Soviet Union is resolutely opposed to any form of impartial inquiry. It is no doubt reluctant to admit this, and it is for this reason that it has to find excuses for rejecting those agencies, such as the International Committee of the Red Cross or the World Health Organization, which have been proposed for the conduct of such an inquiry. If further proof of this were needed it could be found in the fact that the rejection of these agencies has not been accompanied by any suggestion of a means by which a truly impartial investigation might be made. It is quite possible to think of alternative ways in which this might be done. A Commission might be designated, for instance, by the International Court of Justice, or might be formed from representatives of countries whose impartiality would be universally accepted. But no such proposal was put forward and all we were offered were reports by the Democratic Lawyers and other such bodies which [S/2684, S/2684/Add.1], as we all know, are wholly under communist domination. I repeat therefore that the conclusion is inescapable; the Soviet Union rejects in principle the whole idea of an impartial investigation on the spot and will trump up accusations and objections against any agency which is proposed to conduct it.

5. Now, on the main subject before us I shall not take up much of the Council's time. All the arguments have

du désarmement. A ces allégations nous avons répondu en détail devant cette commission. Ainsi que M. Gross nous l'a rappelé hier, le fait même que la République populaire de Chine et maints autres pays du bloc soviétique se soient effectivement adressés au Comité international de la Croix-Rouge à propos de ces mêmes accusations suffit à montrer à quel point les accusations dont la Croix-Rouge fait actuellement l'objet sont fausses et montées de toutes pièces. Il est même parfaitement clair que l'Union soviétique elle-même avait entièrement confiance en la Croix-Rouge aussi longtemps qu'elle croyait pouvoir user ou abuser, à l'appui de sa campagne, de la haute réputation dont cette organisation jouit dans le monde, mais qu'elle a subitement changé d'attitude lorsque le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a proposé que le Comité international de la Croix-Rouge procède à une enquête au sujet de ces accusations. Il en est de même pour ce qui est de l'Organisation mondiale de la santé. Ainsi que M. Malik nous l'a dit hier, l'Union soviétique et tous ses satellites se sont retirés de l'Organisation mondiale de la santé, il y a un an ou deux. Il a dit textuellement que ces pays s'étaient retirés de cette organisation parce que cette dernière ne s'était pas acquittée de sa tâche. Il est permis d'éprouver quelque doute à cet égard si l'on se souvient que l'Union soviétique a refusé de faire partie de toutes les institutions spécialisées qui s'occupent d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle dans le monde. L'Union soviétique n'a jamais apporté une contribution quelconque à ces programmes humanitaires, et je suis persuadé qu'elle a décidé de quitter l'Organisation mondiale de la santé lorsqu'elle s'est rendu compte qu'elle ne pouvait pas faire de cette organisation un instrument de ses propres intérêts.

4. Ainsi que de nombreux orateurs l'ont démontré, le fait essentiel est que l'Union soviétique est fermement opposée à toute forme d'enquête impartiale. Elle répugne certainement à l'admettre, et c'est pour cela qu'il lui faut trouver des excuses à son refus d'accepter le concours d'organismes tels que le Comité international de la Croix-Rouge ou l'Organisation mondiale de la santé, auxquels on a proposé de confier cette enquête. S'il était nécessaire d'en apporter une preuve supplémentaire, on la trouverait dans le fait que l'Union soviétique, tout en refusant d'accepter l'assistance de ces organismes, n'a suggéré aucun autre moyen de procéder à une enquête réellement impartiale. Il est pourtant parfaitement possible d'imaginer des moyens autres que ceux qui ont été proposés. Une commission pourrait être désignée, par exemple, par la Cour internationale de Justice ou pourrait être composée de représentants de pays dont l'impartialité serait admise par tous. Aucune proposition de ce genre n'a été avancée, et l'on ne nous a présenté que des rapports de l'Association des juristes démocrates et d'autres organisations [S/2684, S/2684/Add.1] dont nous savons tous qu'elles sont entièrement sous l'influence communiste. Je répète donc que la conclusion est inéluctable: l'Union soviétique rejette par principe toute idée d'une enquête impartiale sur les lieux, et elle est décidée à élever des accusations et des objections contre tout organisme auquel on proposera de confier cette enquête.

5. Je n'abuserai pas du temps du Conseil pour traiter de l'objet principal de nos débats. Tous les arguments

already been set forth by earlier speakers and I have little to add. The draft resolution which is now before us [S/2638] follows logically on what has gone before, and the conclusions which it draws are, in my opinion, the only possible ones.

6. The Soviet Union representative in the Security Council has not seen fit to attempt any real defence of the part played by his Government in the organization and dissemination of these charges, and has confined himself to vetoing the resolution which would have established the truth. We cannot, of course, now offer absolute proof of the falsity of these accusations since that could only result from an investigation on the spot, and I need scarcely say that this is precisely the reason why the Soviet Union will in no circumstances permit such an investigation to take place. We are however, in my view, fully entitled to say, in the words of the draft resolution, "that these charges must be presumed to be without substance and false", and that all the more by reason of the powerful "internal" evidence in favour of falsity recently produced by the distinguished representative of France [589th meeting]. There is, of course, no doubt that this draft resolution, too, will be vetoed by the Soviet Union representative, but this will not frustrate the desire of the great majority of the members of the Council to put on record their view about the nature of the charges and their condemnation of the lying propaganda campaign by which they are being disseminated.

7. My colleagues, this particular aspect of current Soviet Union propaganda is, of course, only one feature of the tactics employed by the Government of the USSR, and it must, I think, be judged in relation to the whole Soviet system. We have come in recent years to take almost for granted the extravagances of Soviet Union propaganda, like that of the Nazis before the war. Almost every speech made by the Soviet Union representative here contains statements about other countries represented round this table which, in earlier and supposedly less civilized days, would almost have sufficed in themselves to have brought about a declaration of war. Now we have come to expect them as a matter of course, and through constant reiteration they have scarcely any power left even to cause us surprise or shock. I feel, however, that it would be wrong to minimize the significance of the change which has taken place. It may sometimes be suggested that it is better to say what you mean outrightly and frankly, and that the language of what I might call traditional diplomacy was insincere and hypocritical. To some extent this may have been true, but if in the past sovereign States observed some measure of restraint and politeness in their communications with each other, this was surely at least partly because they really wished at heart to maintain friendly relations. Perhaps it is possible that one day the problem of the abuse of language, and, so to speak, debasement of the verbal currency, may even be discussed in the organ which at present so comically refers to itself as the *Moscow Literary Gazette*. The effect on the public mind of the word "opponent" invariably being spelt "c-a-n-n-i-b-a-l" might well indeed be studied by a

ont déjà été exposés par les orateurs précédents, et j'ai peu de chose à ajouter. Le projet de résolution qui nous est soumis actuellement [S/2638] découle logiquement des faits antérieurs, et les conclusions auxquelles il aboutit, sont, à mon avis, les seules possibles.

6. Le représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité n'a pas jugé bon d'essayer de chercher à défendre vraiment le rôle que son gouvernement a joué dans l'organisation de cette campagne et dans la diffusion de ces accusations; il s'est borné à opposer son veto au projet de résolution qui aurait permis d'établir la vérité. Certes, nous ne pouvons actuellement prouver de façon irréfutable que ces accusations sont fausses, car il faudrait pour cela procéder à une enquête sur les lieux, et j'ai à peine besoin de dire que c'est précisément pour cette raison que l'Union soviétique ne permettra en aucun cas une enquête de cette nature. Cependant, il me semble que nous sommes parfaitement fondés à affirmer, pour reprendre les termes du projet de résolution, que "ces accusations doivent être présumées fausses et sans fondement"; cette attitude s'impose d'autant plus que le représentant de la France a exposé un certain nombre d'éléments de preuve "internes" qui établissent de façon très convaincante la fausseté de ces accusations. Il ne fait aucun doute, bien entendu, que ce projet de résolution, lui aussi, fera l'objet du veto du représentant de l'Union soviétique, mais cela ne prévaudra point contre le désir que la grande majorité des membres du Conseil a d'exprimer formellement son point de vue sur la nature des accusations en question et de condamner la campagne de propagande mensongère qui permet de répandre ces accusations.

7. Cet aspect particulier de la propagande soviétique actuelle ne constitue bien entendu qu'un des procédés tactiques employés par le Gouvernement de l'Union soviétique, et doit, à mon avis, être considéré en fonction de l'ensemble du système soviétique. Au cours des dernières années, nous en sommes presque venus à considérer comme naturelles les extravagances de la propagande soviétique, comme nous l'avions fait pour la propagande nazie avant la guerre. Presque tous les discours du représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité contiennent des affirmations qui visent les autres pays représentés autour de cette table; naguère, à une époque prétendument moins civilisée, des affirmations de ce genre auraient presque suffi à provoquer une déclaration de guerre. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à attendre ces déclarations comme si elles allaient de soi; d'ailleurs, nous les avons si souvent entendues qu'elles n'ont plus guère le pouvoir de nous surprendre ou de nous émouvoir. J'estime cependant que ce serait une erreur de minimiser l'importance de ce changement qui s'est produit. On pourra peut-être soutenir qu'il est préférable de dire ouvertement et franchement ce que l'on pense et que le langage de ce que l'on pourrait appeler la diplomatie traditionnelle était peu sincère et hypocrite. Il se peut que cela soit vrai jusqu'à un certain point, mais, si, dans le passé, les États souverains faisaient preuve d'une certaine réserve et d'une certaine politesse dans leurs rapports, c'était certainement, du moins en partie, parce qu'ils voulaient sincèrement maintenir entre eux des relations amicales. Il est possible qu'un jour, le problème des excès de langage et, pour ainsi dire, la dévaluation de la monnaie verbale soient discutés dans l'organe

paper which had abandoned propaganda and reverted to a study of literature.

8. However, we must consider things as they are. We are frequently reminded that Premier Stalin has expressed himself in favour of the peaceful coexistence of the communist and non-communist systems, and we have to listen to the most pious sentiments about the love of peace which is said to animate the Soviet Union Government and which supposedly has dictated their every move in foreign affairs since the Revolution of 1917. Yet almost in the same breath the leaders of the democratic countries are accused of being murderers, rapists or assassins and are vilified with every term of abuse in the quite extensive Russian vocabulary. How can the Soviet Union leaders possibly maintain that this is the way to establish friendly relations with other countries or to reduce the tension which now exists in the world? How can they expect us to accept the assurances of their peaceful intentions when they take so little trouble to disguise their implacable hostility towards us?

9. How, above all, can we rely on any Soviet Union promises or undertakings when we have before us not only the startling contradictions in what they say, but the complete divorce of their words from their actions? If everything which the Government of the USSR has done in the last thirty-five years has been promoted entirely by love of peace, how can such events as the transportation of whole populations to Siberia, where the bulk of them died in horrible conditions, the suppression of democracy in Poland, the rape of Czechoslovakia, the Berlin blockade or the encouragement of aggression in Korea be explained satisfactorily? There may be a tortured form of logic by which the Soviet Union leaders can reconcile all these manifest contradictions to their own satisfaction, but they really should not try to impose in this way on our credulity. Peace may be what the operation is called, but what it really is is the perpetuation by one means or another of the rule of the Kremlin.

10. It would no doubt be idle to speculate on the motives which lie behind the intensive Soviet Union propaganda campaign, of which the charges about the use of germ warfare in Korea form a part. Such speculation can scarcely be other than fruitless so long as the whole machinery and operation of the Soviet system of government is deliberately wrapped in such deep obscurity. What can be said, however, is the effect which this campaign must have on the relations between the Soviet Union and countries outside the Soviet Union bloc and on the whole international situation. The principles embodied in the Charter and the whole system represented by the United Nations rest on the assumption that, although countries may differ amongst themselves, they do fundamentally desire

qui, sans crainte du comique, s'intitule *Gazette littéraire de Moscou*. Un journal qui aurait abandonné la propagande pour revenir à l'étude de la littérature pourrait certes étudier l'effet sur l'opinion publique du procédé qui consiste à rendre constamment le mot "adversaire" par le mot "cannibale".

8. Cependant, nous devons regarder les choses en face. On nous rappelle souvent que le Premier Ministre Staline s'est prononcé en faveur de la coexistence pacifique des régimes communistes et non communistes; on nous demande de prêter l'oreille aux plus dévotement déclarées d'amour de la paix qui animent le Gouvernement de l'Union soviétique et qui auraient inspiré chacun de ses actes dans ses relations avec l'étranger depuis la Révolution de 1917. Toutefois, presque en même temps, les chefs des pays démocratiques sont traités de meurtriers, de sadiques ou d'assassins et reçoivent toute la gamme de termes injurieux fort nombreux dans le vocabulaire russe. Comment les dirigeants de l'Union soviétique peuvent-ils prétendre que c'est là la façon d'établir des relations amicales avec d'autres pays ou de réduire la tension qui règne actuellement dans le monde? Comment peuvent-ils s'attendre à ce que nous acceptions l'assurance de leurs intentions pacifiques alors qu'ils prennent si peu de peine pour dissimuler leur hostilité implacable à notre égard?

9. Surtout comment pourrions-nous ajouter foi à des promesses ou à des engagements quelconques du Gouvernement de l'Union soviétique, alors que nous constatons, non seulement les contradictions flagrantes de ses déclarations, mais aussi l'opposition absolue entre ses discours et ses actes? Si le Gouvernement de l'Union soviétique n'a agi au cours des trente-cinq dernières années que par amour de la paix, comment peut-on expliquer de façon satisfaisante des faits tels que la déportation de populations entières vers la Sibérie, où la plus grande partie d'entre elles a péri dans des conditions épouvantables, la suppression de la démocratie en Pologne, le viol de la Tchécoslovaquie, le blocus de Berlin ou les encouragements donnés à l'agression en Corée? Les dirigeants de l'Union soviétique peuvent peut-être, par le jeu d'une logique déformée, concilier toutes ces contradictions évidentes d'une façon qui les satisfasse, mais vraiment ils ne devraient réellement pas s'efforcer d'abuser de cette façon de notre crédulité. On peut baptiser ces opérations du nom de paix, mais en réalité elles tendent à perpétuer, d'une façon ou d'une autre, la domination du Kremlin.

10. Il serait vain, sans doute, de chercher à découvrir les raisons de la violente campagne de propagande de l'Union soviétique, dont font partie les accusations tournaient un recours à la guerre bactérienne en Corée. Cette recherche ne peut être stérile aussi longtemps que, volontairement, on laisse dans une profonde obscurité tout le mécanisme et tout le fonctionnement du système soviétique de gouvernement. Ce que l'on peut prévoir cependant, ce sont les conséquences que cette campagne doit avoir sur les rapports entre l'Union soviétique et les pays étrangers au bloc soviétique et sur l'ensemble de la situation internationale. Les principes proclamés par la Charte et tout le système que représente l'Organisation des Nations Unies reposent sur le postulat que les pays peuvent différer entre eux

to live at peace, to settle their differences by peaceful means and to maintain international security. The conduct of the Soviet Union, both in its words and in its deeds, suggests, if indeed it does not actually prove, that they do not share this aim, that they do not wish to live in friendship with other countries, and that the only form of world peace to which they look forward is a sort of peace of the grave, that is to say, a peace achieved by subjecting the entire world to communist domination.

11. This is the menace which lies behind the Soviet Union campaign of hate, and it is this which gives the campaign its grim significance. The germ warfare charges in themselves are so ridiculous that, if they stood alone, it would scarcely be necessary to treat them seriously. The weakness of the Soviet Union case has been demonstrated even more clearly by the discussion in the Security Council and by the Soviet Union's refusal to agree to any form of impartial investigation. Unfortunately, the germ warfare charges do not stand alone but are symptomatic of the whole outlook and policy which seems to animate the Soviet Union. So long as it persists in its present course, it is indeed difficult to see how the world can have any assurance of security. And, for so long as there is no security, but hate continues, what is left for us in the free world to do except, unpleasant though this may be, to recall the ancient counsel of the Romans, "*oderint dum metuant*" — their hate is less important than their fear?

12. I resume my thought as follows. It is not so much the germ warfare campaign that matters as the hate warfare campaign. All hate warfare — and of course it has not been in the past, and is not even now entirely confined to the USSR — is based on a kind of spiritual misery. This may be the result of social convulsions, real or apprehended, or, as the poet says, "of battles long ago", but whatever its origin, it reflects a basic weakness in the body politic. The basic weakness in the body politic of the Soviet Union is, I suggest, the hideous theory that the end justifies the means. Because the Soviet Union leaders believe that a certain type of society is desirable, they conclude that anything which, in their view, tends in the direction of the achievement of that type of society is good, anything which hinders its establishment is bad. Thus, nothing is good in itself, or bad in itself: nothing is true in itself or false in itself: good and evil, truth and lies, are purely subjective concepts, of purely bourgeois significance. To push this horrible theory to its ultimate conclusion: if any conventional bourgeois crime were for some reason considered by the Soviet Union Government to be useful for the establishment or perpetuation of the Soviet State, that crime would certainly be encouraged by the Soviet Union Government. No doubt it would be labelled something opposite to what it was, but certainly nothing that the public thought would have any effect on the authorities. For the function of the public in the Soviet system is simply to accept and, thereafter, of course, to praise whatever the authorities decree.

d'opinion, mais que leur désir fondamental est de vivre en paix, de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de maintenir la sécurité internationale. Le comportement de l'Union soviétique, en ce qui concerne tant ses paroles que ses actes, donne à penser — s'il ne prouve pas — que ce pays ne partage pas cet idéal, qu'il ne désire pas vivre en bonne intelligence avec d'autres pays et que la seule forme de paix mondiale qu'il espère est une sorte de paix du tombeau, c'est-à-dire, une paix réalisée en soumettant le monde entier à la domination communiste.

11. Telle est la menace qui se profile derrière la campagne de haine déclenchée par l'Union soviétique, et c'est cela qui donne à cette campagne sa signification redoutable. Par elles-mêmes, les accusations de guerre bactérienne sont si ridicules que, s'il n'y avait qu'elles, il serait à peine besoin de s'en occuper sérieusement. Les débats du Conseil de sécurité et le refus de l'Union soviétique d'accepter une forme quelconque d'enquête impartiale ont démontré encore plus clairement la faiblesse des arguments de l'Union soviétique. Malheureusement, les accusations de guerre bactérienne ne sont pas une manifestation isolée; elles sont caractéristiques de la manière de voir et de la politique générale qui semblent inspirer l'Union soviétique. Tant que ce pays conservera son attitude actuelle, il sera difficile de savoir comment le monde peut avoir la moindre assurance touchant sa sécurité. Tant que le monde ne se sentira pas en sécurité et tant que la haine sera entretenue, les pays libres ne pourront rien faire d'autre — si déplaisant que ce puisse être — que de rappeler l'ancien dicton des Romains "*oderint dum metuant*", qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent.

12. Je me résumerai en ces termes. Ce qui importe, ce n'est pas tant la campagne relative à la guerre bactérienne que la campagne belliciste d'incitation à la haine. Le recours à cette arme procède d'une sorte de maladie de l'esprit — bien entendu, l'Union soviétique n'a pas été jadis et n'est pas même maintenant le seul pays à s'en servir. Cette attitude peut résulter de troubles sociaux, réels ou imaginaires, ou comme dit le poète, de batailles d'antan; de toute manière, quelle qu'en soit la cause, elle révèle une faiblesse fondamentale du régime politique. La faiblesse fondamentale du régime politique de l'Union soviétique est, à mon avis, de reposer sur le postulat horrible selon lequel la fin justifie les moyens. C'est parce que les dirigeants de l'Union soviétique croient qu'une certaine forme d'organisation de la société est désirable qu'ils estiment que tout ce qui tend, à leur sens, à assurer l'avènement de cette société est bon et que tout ce qui y fait obstacle est mauvais. Ainsi, rien n'est bon ni mauvais en soi, rien n'est vrai ni faux en soi; le bien et le mal, la vérité et le mensonge sont des notions entièrement subjectives, qui ont un sens purement bourgeois. En poussant cette théorie horrible jusqu'à sa conclusion logique, on peut dire que, si le Gouvernement de l'Union soviétique, pour une raison quelconque, juge qu'un crime, normalement reconnu comme tel dans une société bourgeoise, sert la cause de l'Etat soviétique, il encouragera certainement ce crime. Nul doute qu'il l'appellera d'un nom désignant l'opposé de ce qu'il est en réalité, mais, assurément, rien de ce que pourra penser le public ne saurait avoir d'effet sur les autorités. En

13. For us, therefore, the conclusion is clear. We must continue resolutely to oppose aggression, whatever the storm of abuse and hate that this may bring about our ears: but we must continue loudly to assert what we all believe, namely, that the Soviet Union itself has nothing to fear if it ceases to oppose United Nations principles and procedures; and we must trust that the knowledge that this is so will penetrate behind the Iron Curtain and eventually result in the establishment in those unfortunate countries of governments not deaf to reason, nor blind to morality, nor bent, in pursuit of their cold objectives, in shutting the gates of mercy on mankind.

14. Mr. SARPÉR (Turkey): In explaining very briefly the vote we are about to cast, may I remind the members of the Security Council that from the very first day when we were confronted at the United Nations with the charges of the alleged use of bacterial weapons by the United Nations forces in Korea, my delegation has fully supported all endeavours aiming to bring out the facts through an investigation being conducted by a competent and impartial international body of experts. We have joined in all efforts directed toward either putting an end to these false accusations in the interest of peace or allowing world opinion to discover the truth in a scientific and irrefutable way.

15. It is very unfortunate indeed that all these efforts have been thwarted one way or the other. The North Korean and Chinese Communist authorities have refused to allow an investigation, and the veto used by the delegation of the Soviet Union to paralyse any action of the Security Council destroyed our hopes of having such an investigation bring out the truth and the facts. Under such circumstances, we have been compelled to draw the conclusions which are embodied in the draft resolution under consideration.

16. The Charter of the United Nations has set the development of friendly relations among nations as one of its aims. The bitterness and the confusion which have resulted from the campaign of the alleged use of bacterial weapons and the refusal to allow an impartial investigation of these charges are clearly in opposition to this end, and, as such, have caused great concern to us all. For all these reasons, I shall vote in favour of the draft resolution presented by the delegation of the United States.

17. The PRESIDENT: As I have no further speakers on my list, I shall put to the vote the draft resolution set forth in document S/2688 dated 3 July. As there is no request for a vote on the various paragraphs of the draft resolution, I shall put it to the vote as a whole.

The Secretary read the text of the draft resolution set forth in document S/2688.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

effet, le rôle de la population sous le régime soviétique consiste simplement à accepter et, bien entendu, à louer ce que les autorités décrètent.

13. Pour nous, la conclusion est donc claire. Nous devons continuer résolument de nous opposer à l'agression en dépit du déchaînement d'insultes et de haine qui peut s'abattre sur nous; nous devons continuer de proclamer bien haut notre conviction, à savoir que l'Union soviétique elle-même n'a rien à craindre si elle cesse de combattre les principes et les méthodes adoptés par les Nations Unies; nous ne devons pas douter que ceux qui vivent au-delà du rideau de fer finiront par le savoir et que ces malheureux pays auront en fin de compte des gouvernements qui, cessant d'être sourds à la voix de la raison et de la conscience, renonceront à fermer le monde à la pitié pour atteindre leurs objectifs inhumains.

14. M. SARPÉR (Turquie) (*traduit de l'anglais*): En expliquant très brièvement le vote que nous allons émettre, je tiens à rappeler aux membres du Conseil de sécurité que, dès le premier jour où nous avons entendu à l'Organisation des Nations Unies les accusations relatives à un prétendu recours à la guerre bactérienne par les forces des Nations Unies en Corée, ma délégation a donné son plein appui à tous les efforts tendant à vérifier les faits au moyen d'une enquête entreprise par un organisme international composé d'experts compétents et impartiaux. Nous avons soutenu tous les efforts qui ont été déployés en vue de mettre fin, dans l'intérêt de la paix, à ces fausses accusations ou de permettre à l'opinion mondiale d'établir la vérité d'une manière scientifique et irrefutable.

15. Il est vraiment regrettable que tous ces efforts aient été réduits à néant d'une façon ou d'une autre. Les autorités nord-coréennes et les autorités de la Chine communiste ont refusé d'autoriser pareille enquête, et le veto dont la délégation de l'Union soviétique a fait usage en vue de paralyser toute action de la part du Conseil de sécurité a anéanti tout espoir de voir cette enquête établir la vérité et les faits. Dans ces conditions, nous n'avons pu que tirer les conclusions qui sont formulées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

16. La Charte des Nations Unies a inscrit parmi ses objectifs le développement des relations amicales entre nations. L'amertume et la confusion qu'ont provoquées la campagne relative au prétendu recours à la guerre bactérienne et le refus d'autoriser une enquête impartiale sur ces accusations s'éloignent manifestement de cet objectif et nous ont occasionné à tous la plus vive inquiétude. Pour toutes ces raisons, je voterai pour le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

17. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits; je vais donc maintenant mettre aux voix la résolution qui fait l'objet du document S/2688, en date du 3 juillet. Puisque aucun représentant n'a demandé le vote par division, je mettrai aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Le Secrétaire donne lecture du projet de résolution qui porte la cote S/2688.

Il est procédé au vote à main levée.

Votant pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Pakistan.

There were 9 votes in favour to 1 against, with 1 abstention.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Security Council.

18. The PRESIDENT: The representative of the United States has asked to explain his vote.

19. Mr. GROSS (United States of America): I wish to make just one point. We thought it right that this draft resolution should be put to a vote despite the fact that the Soviet Union representative had announced in advance his intention to use his veto power to frustrate the will of the Council. We thought it right to put the draft resolution to a vote for the reason that we consider — and I think it is clear that the majority of the members of the Council consider — that the campaign of hate and of lies which is being carried on, sponsored and disseminated by the Soviet Union Government, and which it continues to carry on with unabated vigour, is directed against no less than the United Nations itself.

20. I said at our last meeting that this campaign is a revolt against the fundamental purpose of the Charter to develop friendly relations among nations and that, as the custodians, as the trustees of the Charter, we here in the Security Council cannot afford to overlook this type of attack which is designed to confuse the members of the free world, to paralyse our will and to sow among us the seeds of distrust. I think it is clear from the vote which has just been taken, in which my delegation was proud to join, that the Security Council, through those who loyally support the Charter of the United Nations, has indicated, as I hoped and suggested it would, its firm determination to watch the progress of this campaign of hate very closely in all its manifestations.

21. It is with a great significance that the Security Council, although frustrated by the Soviet Union veto, has made that intention clear. We close one chapter today. A campaign of lies and of hate has been exposed for what it is. But unless the Soviet Union Government withdraws and abandons its campaign, we surely cannot forget our responsibilities as custodians and trustees of the Charter of the United Nations. And it seems to me that we will have to take action that is requisite and appropriate to meet this challenge to the standards of decency and of civilization which we, all of us, have agreed to when we signed the Charter of the United Nations.

Admission of new Members: (a) Adoption of a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission; (b) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly

22. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am speaking on

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: le Pakistan.

Il y a 9 voix pour, une contre et une abstention.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

18. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole pour expliquer son vote.

19. M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai qu'une chose à dire. Nous avons estimé qu'il y avait lieu de mettre aux voix ce projet de résolution bien que le représentant de l'Union soviétique eût annoncé d'avance qu'il allait faire usage de son droit de veto pour faire échec à la volonté du Conseil. Si nous avons pensé qu'il convenait de mettre aux voix ce projet de résolution, c'est parce que nous estimions — et il est clair à mon sens que la majorité des membres du Conseil est de notre avis — que la campagne de haine et de mensonges à laquelle le Gouvernement de l'Union soviétique se livre et dont il a pris l'initiative, campagne qu'il étend sans cesse et qu'il poursuit sans relâche, est dirigée contre l'Organisation des Nations Unies elle-même.

20. J'ai dit à la dernière séance du Conseil que cette campagne équivalait à une révolte contre le principe fondamental de la Charte, c'est-à-dire contre les efforts tendant à développer entre les nations des relations amicales, et que, en tant que gardien et dépositaire de la Charte, le Conseil ne pouvait se permettre de négliger des attaques de cette nature qui sont destinées à tromper le monde libre, à paralyser la volonté du Conseil et à semer la méfiance parmi nous. Le vote qui vient d'avoir lieu et auquel la délégation des Etats-Unis est fière d'avoir participé a montré, je crois, que le Conseil de sécurité, par la voix de ceux qui donnent loyalement leur appui à la Charte des Nations Unies, a exprimé sa ferme décision de suivre de très près l'évolution de cette campagne de haine dans toutes ses manifestations; c'est ce que j'avais espéré et demandé.

21. Malgré le veto de l'URSS qui a paralysé son action, le Conseil de sécurité a nettement exprimé cette intention en lui donnant tout son sens. Aujourd'hui, nous avons tourné une page. Le véritable caractère de la campagne de mensonges et de haine a été démasqué. Mais, à moins que le Gouvernement de l'Union soviétique ne cesse et n'abandonne cette campagne, nous ne pouvons oublier les responsabilités qui nous incombent en tant que gardiens et dépositaires de la Charte des Nations Unies. Il me semble donc que nous devons prendre les mesures qui s'imposent pour combattre ce défi lancé aux principes mêmes de la décence et de la civilisation, principes auxquels nous avons tous souscrit en signant la Charte des Nations Unies.

Admission de nouveaux Membres: a) Adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet; b) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale

22. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je prends la parole au

behalf of the USSR delegation because it was that delegation which on the instruction of the government of the USSR submitted for the Security Council's consideration the question of the admission to membership in the United Nations of the fourteen States which have submitted applications. It is generally known that applications from the following fourteen States are now before the Security Council for consideration: Albania, Mongolian People's Republic, Bulgaria, Romania, Hungary, Finland, Italy, Portugal, Ireland, the Hashemite Kingdom of Jordan, Austria, Ceylon, Nepal and Libya.

23. Many of these States submitted their applications for membership in the United Nations as much as five or six years ago. Albania, for example, submitted its application on 25 January 1946, the Mongolian People's Republic on 24 June 1946, the Hashemite Kingdom of Jordan on 26 July 1946, Ireland and Portugal on 2 August 1946, Hungary on 22 April 1947, Italy on 7 May 1947, etc.

24. The applications of these fourteen States have been several times under consideration in the Security Council and its appropriate organs. The question of their admission has not yet, however, been decided.

25. The USSR delegation has more than once drawn the Security Council's attention to the fact that it can now consider the question of the admission of these States to membership in the United Nations as a whole and that, in dealing with this matter, the approach to be adopted should be one which would allow the question to be dealt in its entirety, without discrimination against or favoritism towards any one of the aforementioned countries.

26. The simultaneous admission of all the fourteen States which have submitted applications for membership in the United Nations will also be a fair and objective decision of this question, which is of such long standing.

27. The discussion of the question of the admission of new Members, which took place in the First Committee and in plenary meetings at the sixth session of the General Assembly in Paris showed that this view, and therefore the draft resolution, was supported by the majority of the Members of the United Nations which took part in the discussion and in the vote on the USSR draft resolution¹ suggesting that the Security Council should reconsider the matter and recommend the admission to the United Nations of all fourteen States.

28. It has also been widely supported by most members of the First Committee. In other words, this proposal by the delegation of the Soviet Union was adopted by a majority of votes in the First Committee.² This USSR proposal for the admission of all fourteen States to the United Nations was widely welcomed in the world Press.

¹ See *Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Annexes*, agenda item 60, document A/2100, resolution II.

² *Ibid.*, First Committee, 501st meeting.

nom de la délégation de l'URSS parce que c'est cette délégation qui, sur les instructions de son gouvernement, a proposé l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de sécurité de la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet. On sait que le Conseil de sécurité est actuellement saisi de demandes émanant des quatorze Etats suivants: Albanie, République populaire de Mongolie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Italie, Portugal, Irlande, Royaume hachimite de Jordanie, Autriche, Ceylan, Népal et Libye.

23. Un grand nombre de ces Etats ont présenté leur demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies voilà plusieurs années — cinq ou six années. L'Albanie, par exemple, a présenté sa demande le 25 janvier 1946; la République populaire de Mongolie a présenté la sienne le 24 juin 1946; le Royaume hachimite de Jordanie, le 26 juillet 1946; l'Irlande et le Portugal, le 2 août 1946; la Hongrie, le 22 avril 1947; l'Italie, le 7 mai 1947, etc.

24. Les demandes de ces quatorze Etats ont été examinées à maintes reprises au Conseil de sécurité et dans les organes compétents de ce Conseil. La question de l'admission de ces Etats n'a cependant pas été tranchée jusqu'à présent.

25. Etant donné la situation actuelle, la délégation de l'Union soviétique a attiré à plusieurs reprises l'attention du Conseil de sécurité sur le fait que ce Conseil devait examiner dans son ensemble la question de l'admission de ces Etats à l'Organisation des Nations Unies et qu'à cet effet, nous devrions adopter une procédure qui nous permet d'étudier ce problème dans son ensemble sans que certains des pays précités fassent l'objet d'une discrimination, alors que d'autres bénéficieraient d'un traitement préférentiel.

26. En admettant simultanément à l'Organisation des Nations Unies les quatorze Etats qui ont présenté des demandes, nous trancherons cette question déjà ancienne d'une manière équitable et objective.

27. La discussion de la question de l'admission de nouveaux Membres à la Première Commission et aux séances plénières de l'Assemblée générale à sa sixième session tenue à Paris a montré qu'en majorité, les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont pris part alors à l'examen de cette question et qui ont participé au vote sur le projet de résolution de l'Union soviétique¹ tendant à ce que le Conseil de sécurité examine à nouveau cette question et recommande l'admission des quatorze Etats en question se sont prononcés en faveur de l'inscription de cette proposition de l'Union soviétique.

28. On sait aussi que la majorité des membres de la Première Commission a appuyé la proposition de la délégation de l'Union soviétique; autrement dit, cette proposition a été adoptée par la Première Commission². La proposition de l'Union soviétique tendant à l'admission des quatorze Etats à l'Organisation des Nations Unies a reçu une grande publicité dans la presse mondiale.

¹ Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Annexes*, point 60 de l'ordre du jour, document A/2100, résolution II.

² *Ibid.*, Première Commission, 501ème séance.

29. It may be recalled for example that as long ago as the time when this matter was being discussed at the sixth session of the General Assembly, the *London Times*, on 24 January 1952, made a direct statement to the effect that there was a growing feeling that a decision could be reached only along the lines of the USSR proposal.

30. A majority of votes in favour of the USSR proposal for the admission to the United Nations of all the fourteen States named in the USSR proposal, was also cast at the General Assembly's session³ in Paris. The draft resolution was supported by twenty-two States. Only by using a number of procedural tricks and exerting pressure on the countries dependent on the United States did the delegation of that country, alleging trumped up procedural grounds, succeed in preventing the adoption of the resolution by the General Assembly.

31. The Council is now considering General Assembly resolution 506 (VI) on the admission of new Members, and paragraph 2 of that resolution recommends that the Council should reconsider all pending applications for the admission of new Members. This resolution has been transmitted to the Security Council in document S/2524 of 13 February 1952.

32. In the desire to achieve a just settlement of the long-standing question of admission of new Members to the United Nations, the USSR delegation, on instructions from its Government, proposes that the Security Council should adopt the General Assembly's recommendation for the admission of the fourteen States which I mentioned earlier and which have applied for membership.

33. In this connexion the USSR delegation submits the following draft resolution for the Council's consideration. It has already been circulated to members for study as a Security Council document. It reads [S/2664]:

"The Security Council

"Recommends that the General Assembly should simultaneously admit to membership in the United Nations the following States which have applied therefor: Albania, Mongolian People's Republic, Bulgaria, Romania, Hungary, Finland, Italy, Portugal, Ireland, Hashemite Kingdom of Jordan, Austria, Ceylon, Nepal and Libya."

34. Mr. KYROU (Greece): In its draft resolution set forth in document S/2664, the Soviet Union delegation has referred to resolution 506 A (VI), one of the two resolutions adopted by the General Assembly on 1 February 1952, and more especially to paragraph 2 of its substantive part, recommending "that the Security Council reconsider all pending applications for the admission of new Members...". Through the President, I should like to ask the representative of the Secretary-General to tell the Council whether the applications of the fourteen States enumerated in the Soviet Union draft resolution are the only applications pending before the Security Council.

29. Il y a lieu de rappeler, par exemple, que le *Times* de Londres a déclaré ouvertement le 24 janvier 1952, c'est-à-dire pendant l'examen de cette question à la sixième session de l'Assemblée générale, que l'on estime de plus en plus que la seule manière de résoudre ce problème est d'adopter la proposition de l'URSS.

30. A la session de l'Assemblée générale à Paris, la majorité s'est prononcée elle aussi en faveur du projet de résolution de l'Union soviétique tendant à admettre à l'Organisation des Nations Unies les quatorze Etats énumérés dans ce projet³. Vingt-deux Etats ont voté pour ce projet de résolution. Ce n'est qu'en ayant recours à des artifices de procédure et en exerçant une pression sur les pays qui dépendent des Etats-Unis que la délégation des Etats-Unis a réussi à faire échouer l'adoption de ce projet de résolution à l'Assemblée générale.

31. A l'heure actuelle, le Conseil de sécurité est saisi de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale relative à l'admission de nouveaux Membres et dont le paragraphe 2 recommande que le Conseil de sécurité procède à un nouvel examen de toutes les demandes d'admission en suspens. Cette résolution a été soumise à l'examen du Conseil de sécurité dans le document qui porte la cote S/2524, en date du 13 février 1952.

32. S'efforçant de résoudre d'une façon équitable cette question de l'admission de nouveaux Membres que nous discutons depuis si longtemps, la délégation de l'Union soviétique, sur les instructions de son gouvernement, propose que le Conseil de sécurité adopte une recommandation à l'Assemblée générale relative à l'admission à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats précités qui ont présenté des demandes d'admission.

33. En conséquence, la délégation de l'Union soviétique présente au Conseil de sécurité le projet de résolution ci-après, qui a été distribué aux membres du Conseil de sécurité et qui a été publié comme document du Conseil de sécurité [S/2664]:

"Le Conseil de sécurité

"Recommande à l'Assemblée générale d'admettre simultanément à l'Organisation des Nations Unies les Etats énumérés ci-après, qui ont présenté des demandes d'admission: Albanie, République populaire de Mongolie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Italie, Portugal, Irlande, Royaume hachimite de Jordanie, Autriche, Ceylan, Népal et Libye."

34. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): En présentant son projet de résolution qui porte la cote S/2664, la délégation de l'Union soviétique a cité la résolution 506 A (VI), qui est l'une des deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 1er février 1952; elle a notamment rappelé les termes du paragraphe 2 du dispositif, dans lequel l'Assemblée a recommandé que le Conseil de sécurité "procède à un nouvel examen de toutes les demandes d'admission en suspens..." Je voudrais prier le Président de demander au représentant du Secrétaire général de préciser au Conseil si les demandes des quatorze Etats énumérés dans le projet de résolution de l'URSS sont les seules qui restent en suspens devant le Conseil de sécurité.

³ Ibid., Plenary Meetings, 370th meeting.

³ Ibid., Séances plénières, 370ème séance.

35. The PRESIDENT: I think the best thing to do would be to ask the Secretary to read out the list of States which have actually applied and whose applications are now before the Council.

36. The SECRETARY: Albania, 25 January 1946;^{*} Mongolian People's Republic, 24 June 1946 [S/95]; Transjordan (Jordan), 26 June 1946 [S/101]; Portugal, 2 August 1946 [S/119]; Ireland, 2 August 1946 [S/116]; Hungary, 22 April 1947 [S/333]; Italy, 7 May 1947 [S/355]; Austria, 2 July 1947 [S/403]; Romania, 10 July 1947 [S/411]; Bulgaria, 26 July 1947 [S/467]; Finland, 19 September 1947 [S/559]; Ceylon, 25 May 1948 [S/820]; Republic of Korea, 19 January 1949 [S/1238]; People's Democratic Republic of Korea, 9 February 1949 [S/1247]; Nepal, 13 February 1949 [S/1266]; Vietnam, 17 December 1951 [S/2446]; United Kingdom of Libya, 24 December 1951 [A/2032]; Democratic Republic of Vietnam, 29 December 1951 [S/2466]; and, recently received but not yet before the Council, two applications, namely, Cambodia, 15 June 1952 [S/2672]; and Japan, 16 June 1952 [S/2673].

37. Mr. KYROU (Greece): There are other applications besides the fourteen enumerated in the Soviet Union proposal. Therefore, I believe that the Security Council should not comply with the recommendations mentioned by the representative of the Soviet Union, particularly as the General Assembly, during its sixth session, requested the Security Council, under resolution 506 B (VI), "to report to the General Assembly at its seventh session on the status of applications still pending;"

38. I suggest a close examination of all the applications pending before the Security Council at a date closer to the next session of the General Assembly, these applications to be examined on the basis of the relevant Article of the Charter, as well as according to rule 59 of our rules of procedure. I formally move the adjournment of the debate on this question.

39. The PRESIDENT: I take it that the proposal of the representative of Greece is to postpone discussion of the question to a certain day, or indefinitely, according to rule 33 of the Council's rules of procedure, and that he is not actually proposing adjournment of the meeting according to item 2 of rule 33. His proposal comes rather under item 5 of the rule.

40. Mr. KYROU (Greece): The President is quite right. According to rule 33, item 5, I propose postponement of the discussion of the question of the admission of new Members to a certain day or indefinitely.

41. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to know precisely what date the Greek representative had in mind.

42. Mr. KYROU (Greece): Since it may be taken for granted that the seventh session of the General Assembly will be convened on 14 October, I believe

35. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois que le mieux serait de demander au Secrétaire de donner lecture de la liste des Etats qui ont demandé à devenir Membres de l'Organisation et dont les demandes sont actuellement soumises au Conseil.

36. Le SECRETAIRE (*traduit de l'anglais*): Albanie, 25 janvier 1946^{*}; République populaire de Mongolie, 24 juin 1946 [S/95]; Transjordanie (Jordanie), 26 juin 1946 [S/101]; Portugal, 2 août 1946 [S/119]; Irlande, 2 août 1946 [S/116]; Hongrie, 22 avril 1947 [S/333]; Italie, 7 mai 1947 [S/355]; Autriche, 2 juillet 1947 [S/403]; Roumanie, 10 juillet 1947 [S/411]; Bulgarie, 26 juillet 1947 [S/467]; Finlande, 19 septembre 1947 [S/559]; Ceylan, 25 mai 1948 [S/820]; République de Corée, 19 janvier 1949 [S/1238]; République populaire démocratique de Corée, 9 février 1949 [S/1247]; Népal, 13 février 1949 [S/1266]; Vietnam, 17 décembre 1951 [S/2446]; Royaume-Uni de Libye, 24 décembre 1951 [A/2032]; République démocratique du Vietnam, 29 décembre 1951 [S/2466]; le Secrétariat a aussi reçu, récemment, deux demandes qui n'ont pas encore été soumises au Conseil: Cambodge, 15 juin 1952 [S/2672] et Japon, 16 juin 1952 [S/2673].

37. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Outre les demandes énumérées dans la proposition de l'Union soviétique, il existe donc d'autres demandes. J'estime par conséquent que le Conseil de sécurité ne devrait pas se conformer aux recommandations formulées par le représentant de l'Union soviétique, étant donné notamment qu'au cours de sa sixième session l'Assemblée générale a demandé, dans la résolution 506 B (VI), que "le Conseil fasse rapport à la septième session de l'Assemblée générale sur la suite donnée aux demandes d'admission encore en suspens".

38. Je propose que le Conseil examine attentivement toutes les demandes d'admission dont il est saisi, à une date plus proche de la septième session de l'Assemblée générale; ces demandes devraient être examinées compte tenu de l'article pertinent de la Charte et conformément à l'article 59 du règlement intérieur. Je propose l'ajournement du débat sur cette question.

39. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je présume que le représentant de la Grèce propose de remettre la discussion de la question à un jour déterminé, ou *sine die*, conformément à l'article 33 du règlement intérieur, et non pas d'ajourner la séance, conformément à l'alinéa b de cet article. En présentant sa proposition, il se réclame plutôt de l'alinéa e de l'article 33.

40. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): C'est exact. Conformément à l'alinéa e de l'article 33, je propose de remettre à un jour déterminé ou *sine die* l'examen de la question de l'admission de nouveaux Membres.

41. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais savoir quelle est la date exacte que le représentant de la Grèce a en vue.

42. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Etant donné que la septième session de l'Assemblée générale doit s'ouvrir le 14 octobre, je pense que le Conseil

^{*} See Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, annex 5.

^{*} Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, première année, première série, Supplément No 1, annexe 5.

that the Security Council would do well to examine the question of the admission of new Members during September.

43. The PRESIDENT: That proposal is now open to discussion by the Council.

44. Mr. SARPER (Turkey): From the list read out by the Secretary, I observe that it contains six more applicants than those enumerated in the draft resolution under consideration and those which have been dealt with so far. According to the first part of rule 59, "The Secretary-General shall immediately place the application for membership before the representatives of the Security Council". May I ask why the Secretary-General has failed to comply with that first sentence of rule 59?

45. The PRESIDENT: Perhaps we might for a moment interrupt the discussion which I thought was going to begin on the motion proposed by the representative of Greece, and try to settle the point raised by the representative of Turkey. In order to settle that point, I think we might hear a statement from the Secretary.

46. The SECRETARY: I think there is some misunderstanding. The Secretary-General did what the rules of procedure require. The application of Cambodia was circulated to the members of the Security Council in document S/2672 on 17 June and the application of Japan, in document S/2673, on the same date.

47. The PRESIDENT: Does that satisfy the representative of Turkey?

48. Mr. SARPER (Turkey): Although those are only two of the six new applicants, I am satisfied with the explanation, and I apologize for having failed to notice these documents which had been circulated.

49. The PRESIDENT: The Council will now resume discussion of the proposal of the representative of Greece.

50. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): I should like to have some clarification in order to be better able to judge of the Greek representative's proposal.

51. Reference has been made to General Assembly resolution 506 (VI) and, indeed, consideration of this resolution constitutes one of the two parts of this item on our agenda. As the representatives of the USSR and Greece will recall, this resolution invites the Security Council to reconsider all pending applications for the admission of new Members. The General Assembly was, however, aware of the fact that any one of the permanent members of the Security Council may prevent the admission of a new Member, and therefore considered that some prior arrangements would be necessary among the permanent members in order that the Council's task might be facilitated. Paragraph 3 of that resolution reads "Requests the permanent members of the Security Council to confer with one another soon with a view to assisting the Council to come to positive recommendations in regard to the pending application for membership".

de sécurité ferait bien d'examiner en septembre la question de l'admission de nouveaux Membres.

43. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'invite les membres du Conseil à présenter leurs observations sur cette proposition.

44. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Je constate que la liste dont le Secrétaire vient de donner lecture contient le nom de six Etats qui ne sont pas énumérés dans le projet de résolution à l'étude et dont nous ne nous sommes pas encore occupés. La première phrase de l'article 59 du règlement intérieur du Conseil dispose que "le Secrétaire général porte immédiatement à la connaissance des représentants au Conseil de sécurité la demande d'admission". Puis-je demander pourquoi le Secrétaire général ne s'est pas conformé à cette première phrase de l'article 59?

45. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous pourrions peut-être interrompre un instant la discussion qui devait, je crois, porter sur la proposition du représentant de la Grèce, pour essayer de trancher la question soulevée par le représentant de la Turquie. A cette fin, je pense que nous pourrions entendre le Secrétaire du Conseil.

46. Le SECRETAIRE (*traduit de l'anglais*): Il me semble qu'il y a là un malentendu. Le Secrétaire général a agi conformément au règlement intérieur. La demande du Cambodge a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité le 17 juin sous la cote S/2672, et la demande du Japon a été distribuée le même jour sous la cote S/2673.

47. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Cette explication donne-t-elle satisfaction au représentant de la Turquie?

48. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Ce ne sont là que deux des six nouveaux candidats, mais je suis satisfait de cette explication, et je m'excuse de n'avoir pas remarqué les documents en question.

49. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'invite maintenant le Conseil à reprendre la discussion de la proposition du représentant de la Grèce.

50. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Afin de me permettre de mieux juger la proposition du représentant de la Grèce, je me permets de demander une précision.

51. On a parlé ici de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale; en effet, l'examen de cette résolution est l'une des deux questions que comprend ce point de notre ordre du jour. Les représentants de l'Union soviétique et de la Grèce se souviendront que cette résolution recommande au Conseil de sécurité de procéder à un nouvel examen de toutes les demandes d'admission en instance. Cependant, l'Assemblée générale s'est rendu compte du fait que chacun des membres permanents du Conseil de sécurité a le pouvoir de s'opposer à l'admission d'un nouveau Membre, et elle a estimé que certaines consultations préalables entre les membres permanents étaient nécessaires pour faciliter la tâche du Conseil. En effet, le paragraphe 3 de la partie A de cette résolution est ainsi conçu: "Prie les membres permanents du Conseil de sécurité de se consulter dans un proche avenir pour aider le Conseil à formuler des recommandations positives touchant les demandes d'admission en suspens."

52. I should like to ask the permanent members of the Security Council outright the following questions: first, whether or not these conferences have been held; secondly, whether any are planned for the immediate future; and, thirdly, whether the permanent members of the Council intend to hold these conferences and what arrangements have been made for them.

53. The PRESIDENT: I do not know whether it is in order for me, as the representative of the UNITED KINGDOM, to endeavour to reply to the inquiry of the representative of Chile. However, I think I can say without any indiscretion that so far there has not been a meeting of the permanent members on this point. I am sure that all permanent members are fully conscious of the fact that paragraph 3 of the resolution adopted by the General Assembly does request the permanent members to confer with one another soon. I imagine that the reason why there has not yet been a meeting of the permanent members is that not one of them thought that there was likely to be any fruitful result if a meeting were held at this particular moment.

54. I am sure, however, that before the General Assembly meets again, at any rate, one or more of the permanent members will make a suggestion to hold a meeting and that it will be held.

55. Mr. SARPER (Turkey): Thinking along the lines of thought expressed by the representative of Chile, and due to the fact that there are six more applicants than those which are enumerated in the draft resolution under consideration, I support the proposal of the representative of Greece and second his motion for an adjournment of the discussion of this question.

56. Mr. KYROU (Greece): May I put this proposal of mine in more definite terms in order to be absolutely in compliance with rule 59? My proposal would be to adjourn discussion on the question of the admission of new Members until 1 September or 2 September. I do not know on what day these will fall. Perhaps one may be a Sunday. That is why I am mentioning two days. I make this proposal in order to give time to the Security Council to set up the Committee on the Admission of New Members to consider the applications and for this Committee to report back to the Security Council before the limit of thirty-five days given in rule 59.

57. The PRESIDENT: The 2nd of September is a Tuesday. Perhaps that would be the best date to suggest.

58. The proposal is to adjourn the discussion of this matter until Tuesday, 2 September.

59. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The same old game is going on before the eyes of the members of the Security Council, only this time the subject is the question of the admission of new Members. At one of the Security Council's earlier meetings it was pointed out that the United States representative's statements had set the course for the discussion of this question — the postponement of this question. Today we see where that course has led.

60. One of the non-permanent members of the Security Council, who is, however, a permanent member of

52. Je m'adresse donc directement aux membres permanents du Conseil de sécurité pour leur demander des précisions sur les points suivants: premièrement, ces consultations ont-elles eu lieu ou non? Deuxièmement, sont-elles prévues dans un proche avenir? Troisièmement, les membres permanents du Conseil ont-ils l'intention de procéder à ces consultations, et quelles mesures ont-ils prises pour que les consultations puissent avoir lieu?

53. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne sais pas si, en ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI, j'ai bien le droit d'essayer d'éclairer sur ce point le représentant du Chili. Cependant, je crois ne commettre aucune indiscretion si je dis que, jusqu'à présent, les membres permanents du Conseil n'ont tenu aucune réunion à ce sujet. Je suis certain que tous les membres permanents se rendent pleinement compte que le paragraphe 3 du dispositif de la résolution adoptée par l'Assemblée générale les invite à se consulter dans un proche avenir. Je présume que, s'ils ne sont pas encore réunis, c'est parce qu'aucun d'entre eux n'a pensé qu'il serait utile de tenir une telle réunion en ce moment.

54. Je suis convaincu cependant que, d'ici la prochaine session de l'Assemblée générale, un ou plusieurs membres permanents auront suggéré de convoquer une telle réunion et que cette réunion aura lieu.

55. M. SARPER (Turquie) (*traduit de l'anglais*): M'inspirant des considérations que le représentant du Chili vient d'exposer ici et étant donné qu'outre les demandes d'admission énumérées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, il existe six autres demandes, j'appuie la proposition du représentant de la Grèce tendant à ajourner l'examen de cette question.

56. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais préciser ma proposition pour qu'elle soit absolument conforme à l'article 59 du règlement intérieur. Je propose de remettre au 1er ou au 2 septembre l'examen de la question de l'admission de nouveaux Membres. Il se peut que le 1er septembre tombe un dimanche. C'est pour cette raison que j'indique deux dates différentes. Je formule cette proposition afin de laisser au Conseil de sécurité le temps nécessaire pour constituer un comité chargé d'examiner les demandes d'admission et afin de permettre à ce comité de rendre compte au Conseil de sécurité dans un délai de trente-cinq jours, ainsi que le prévoit l'article 59.

57. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le 2 septembre est un mardi. C'est peut-être la meilleure des deux dates proposées.

58. La proposition tend donc à remettre l'examen de cette question au mardi 2 septembre.

59. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Une fois de plus, les membres du Conseil de sécurité sont appelés à assister à une partie, mais cette fois, c'est la question de l'admission de nouveaux Membres qui en est l'enjeu. Nous avons déjà eu l'occasion d'observer à l'une des séances précédentes du Conseil que le représentant des Etats-Unis avait déterminé dans ses déclarations la direction que devait prendre ce débat, c'est-à-dire celle d'un ajournement. Aujourd'hui, nous voyons où mène cette initiative des Etats-Unis.

60. Un des membres non permanents du Conseil de sécurité — il s'agit cependant d'un membre permanent

the mechanical majority in the Council, submitted a proposal to postpone the consideration of this question on the pretext that it should be taken up almost on the eve of the opening of the General Assembly's regular session. He later amplified his proposal, somewhat extending the period beyond the thirty-five days, i.e., the minimum time allowed under rule 59 of the rules of procedure. This does not, however, alter the substance of the matter. The push from the United States representative started a movement the outcome of which we are witnessing today.

61. An attempt is being made at the same time to justify this proposal by a reference to the need to review all the applications. The question is what is meant by "all the applications"? Six applications have been mentioned apart from the fourteen mentioned in the USSR proposals. But there are not six. Two applications were received by the Secretariat only a day or so ago, a fact of which the Turkish representative, for example, as he himself said, was not even aware. What justification is there for including these two applications among the generally accepted "all"?

62. As to the remaining four applications mentioned by the representative of the United Nations Secretariat, in view of the existing exceptional circumstances, circumstances in the countries from which the applications were received, it would be hardly appropriate to insist on their consideration now, simultaneously with the other fourteen.

63. The USSR delegation is proposing the admission to the United Nations of the fourteen countries which applied a long time ago, in fact some years ago. In regard to the remaining four applications, the Secretariat mentioned an application from the so-called Republic of Korea, on the one hand, and the application of the People's Democratic Republic of Korea on the other hand. That is to say that two applications have been received from Korea—one from South and the other from North Korea. We are therefore faced with a controversial question. Is it therefore feasible to draw a parallel between any of the fourteen States, whose admission is urged by the Soviet Union, and these two applications? Of course not. The same applies to Vietnam from which two applications have been received. It would be pointless to draw a complete parallel between these two applications and those of the other fourteen States whose admission the Soviet Union urges.

64. In the list of those positive facts, which many speakers have urged us to bear in mind, there would be no justification for the Security Council to postpone the admission of the fourteen States on account of the four applications referred to or of the other applications only recently received by the United Nations, which some members of the Security Council have as yet not even seen or read. There is therefore no doubt of the futility of the arguments put forward by the Greek representative, for example, who made a point of stressing the words "all the applications".

65. In this given set of circumstances, the applications from the fourteen States enumerated in the USSR draft

de la majorité automatique qui s'est formée au Conseil de sécurité — a formulé aujourd'hui une proposition tendant à faire ajourner l'examen de la question, sous prétexte qu'il ne fallait l'examiner qu'à la veille de l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée. Plus tard, il a complété sa proposition en indiquant un délai plus long que le délai minimum de trente-cinq jours que prévoit l'article 59 du règlement intérieur. Mais cela ne change rien à l'affaire. L'impulsion donnée par le représentant des Etats-Unis a déclenché un mouvement; voilà quels en sont les résultats.

61. A cet égard, on cherche à expliquer cette proposition en invoquant la nécessité d'examiner à nouveau toutes les demandes d'admission. Il faut se demander ce que l'on a en vue en parlant de "toutes les demandes d'admission". On affirme qu'il y en a six, outre les quatorze demandes énumérées dans les propositions soviétiques. Or, il n'en est rien. Deux de ces demandes sont parvenues au Secrétariat des Nations Unies il y a quelques jours seulement, et le représentant de la Turquie, par exemple, a déclaré lui-même qu'il ne savait pas qu'elles y étaient parvenues. Y a-t-il une raison quelconque de comprendre ces deux demandes dans "l'ensemble" des demandes dont le Conseil est saisi?

62. Pour ce qui est des quatre autres demandes que le représentant du Secrétariat vient de mentionner, il ne semble guère utile, étant donné la situation actuelle dans les pays qui ont présenté ces demandes, d'insister pour qu'elles soient examinées en même temps que les quatorze premières.

63. La délégation de l'URSS propose d'admettre à l'Organisation des Nations Unies quatorze pays qui ont présenté leur demande il y a plusieurs années déjà. Quant aux quatre autres demandes, le Secrétariat a cité parmi elles celle de la soi-disant République de Corée, d'une part, et celle de la République populaire démocratique de Corée, d'autre part. Nous sommes donc en présence de deux demandes coréennes, l'une émanant de la Corée du Sud et l'autre de la Corée du Nord. Il y a donc là une question litigieuse. Comment peut-on, dans ces conditions, comparer les demandes de l'un quelconque des quatorze Etats dont l'Union soviétique demande l'admission aux deux demandes en question? La chose est évidemment impossible. Le Conseil de sécurité est saisi d'autre part de deux demandes vietnamiennes émanant de deux Vietnam différents. Il n'y a aucune raison de comparer ces deux demandes aux demandes des quatorze Etats dont l'Union soviétique demande l'admission.

64. Compte tenu de ces faits concrets que plusieurs orateurs ont d'ailleurs invoqués ici, il n'y a aucune raison de retarder l'examen par le Conseil de l'admission de quatorze Etats pour tenir compte des quatre demandes qu'on a cherché à présenter ici et des deux autres demandes qui viennent d'être soumises à l'Organisation des Nations Unies, demandes que certains membres du Conseil n'ont même pas encore vues et qu'ils n'ont pas eu l'occasion de lire. Il est donc clair que les arguments avancés notamment par le représentant de la Grèce et qui insistaient tout particulièrement sur les mots "toutes les demandes" sont dépourvus de tout fondement.

65. Dans les conditions actuelles, les demandes des quatorze Etats cités dans le projet de résolution de

resolution are actually "all the applications". Their applications for membership in the United Nations do not give rise to any internal arguments or controversy. Let us therefore come to an agreement on them and adopt a decision to recommend to the General Assembly to admit these fourteen States to membership in the United Nations. The other four are more controversial, so let us postpone the consideration of their cases for the moment. That will be a reasonable and fair decision. The fact of the matter is, however, that someone needs to postpone all consideration of the admission of new Members to the United Nations. There is someone in whose interest it is to prevent consideration of the admission of new Members now, and an attempt is therefore being made to find some kind of justification and excuse for the postponement. But the arguments advanced for this purpose will not bear any kind of criticism.

66. An attempt is being made to refer to rule 59 of the Council's rules of procedure, on the grounds that applications for admission must be considered thirty-five days before the opening of a regular session of the General Assembly. But that is nonsense. The practice of the Security Council shows quite clearly that the Security Council has never delayed the consideration of applications for the admission of new Members to the United Nations until the last days, that is to say, until thirty-five days before the beginning of the Assembly. That would be absurd.

67. There is always the possibility that by September, for example, new problems may arise which may require the Council's attention. The question of the admission of new Members will then again be postponed and not considered. We have now the time at our disposal, there are so far no other items on our agenda to deal with. The question of the admission of new Members is a standing one and is important. July and August are free months. Then why not take up this item now? Why postpone it until September? There is no real justification for such procedure. This argument advanced by the Greek representative therefore also merely shows that what is being attempted here is not to facilitate the decision to admit new Members, but on the contrary, to complicate and draw it out because of the internal political considerations of a specific State. This is a well-known fact.

68. The Security Council cannot however act to suit the wishes of one State and of one of its members only. The United Nations and its organs are already synchronizing and co-ordinating their work too much and too often with the internal political developments of the country in which the United Nations Headquarters is situated. According to the Charter, the United Nations is an international organization and must act independently, follow its own course without stopping to see what is going on in Chicago today.

L'URSS constituent bien "l'ensemble" des demandes en question. En effet, ces demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies ne donnent lieu à aucune controverse fondamentale, à aucune difficulté. Entendons-nous donc sur ces demandes et adoptons la décision de recommander à l'Assemblée générale l'admission de ces quatorze Etats à l'Organisation des Nations Unies. Quant aux quatre autres demandes qui sont plus controversables, ajournons-en l'examen: ce serait là une décision raisonnable et juste. Cependant, d'aucuns cherchent à tout prix à ajourner l'examen de la question tout entière de l'admission de nouveaux Membres. Ils ont intérêt à empêcher l'examen de cette question en ce moment, et c'est pourquoi ils cherchent des prétextes pour justifier cet ajournement. Cependant, les arguments qu'ils avancent ne résistent à aucune critique.

66. On a invoqué ici l'article 59 du règlement intérieur du Conseil pour affirmer qu'il y avait lieu d'examiner les demandes d'admission trente-cinq jours avant l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale. C'est là un non-sens. D'après l'usage établi, jamais le Conseil n'a reporté l'examen des demandes d'admission aux tout derniers jours, c'est-à-dire aux trente-cinq jours précédant l'ouverture de l'Assemblée générale. Une telle manière de procéder serait absurde.

67. Il n'est pas exclu qu'en septembre le Conseil soit saisi de quelque problème nouveau et qu'il doive s'y consacrer. En conséquence, la question de l'admission de nouveaux Membres risquerait d'être ajournée de nouveau et resterait une fois de plus en instance. Nous sommes libres maintenant. Aucune autre question ne nous occupe pour le moment. La seule question importante qui nous reste à examiner est celle de l'admission de nouveaux Membres. Le Conseil ne se réunit ni en juillet, ni en août. Pourquoi ne pas examiner cette question dès maintenant? Pourquoi l'ajourner au mois de septembre? Aucun argument sérieux ne milite en faveur de cette dernière solution. De ce fait, même l'argument, qu'a avancé ici le représentant de la Grèce, indique bien que son auteur ne cherche nullement à faciliter la solution de la question de l'admission de nouveaux Membres et que, bien au contraire, il s'efforce de compliquer le problème et d'en retarder la solution en s'inspirant de considérations de politique intérieure concernant un Etat déterminé. C'est là aussi un fait notoire.

68. Le Conseil de sécurité ne saurait cependant agir de manière à donner satisfaction à un seul Etat, à un seul de ses membres. L'Organisation des Nations Unies et ses divers organes ne font ces derniers temps que trop d'efforts — et ils n'insistent que trop souvent — pour synchroniser et coordonner leurs activités avec l'évolution politique intérieure du pays où se trouve le siège de l'Organisation. Cependant, aux termes de sa Charte, l'Organisation des Nations Unies est une organisation internationale qui doit agir en toute indépendance et qui doit suivre sa propre politique, sans se soucier de ce qui se passe aujourd'hui à Chicago. Ces événements n'ont rien de commun avec l'Organisation des Nations Unies.

69. Therefore this argument of the Greek representative is also worthless. The Council will act more correctly, and more fully in accordance with the United Nations Charter and as befits the dignity and prestige of an international organization, if it pays no attention to Chicago, goes its own way and settles problems as they arise. This will be the proper attitude.

70. There is also one more consideration. At the present time Members of the United Nations are being asked their views on the calling of a special session of the General Assembly. According to the latest information, twenty-two States appear to have expressed support for the calling of a special session, ten are opposed and the others have not yet replied. The possibility is not excluded that thirty-one Member States of the United Nations will support the calling of a special session of the General Assembly. What is to prevent that special session of the General Assembly — if called — from also considering the question of the admission of new Members? If the Security Council decides at this time to recommend that the General Assembly admit fourteen new Members, how greatly the international prestige of our Organization will be raised. Instead of sixty, there will be seventy-four Members. Many tens of millions of people will pour into the United Nations. Surely that would be a step forward in strengthening international collaboration. It would undoubtedly be a step forward.

71. Only a few politicians, basing their attitude on their self-interested narrowly nationalistic interests, are attempting to prevent this international step forward. It is not the business of the United Nations, and it would not be honourable for the United Nations, to pay attention to the ideas of such home-bred politicians. In support of the need to decide the question of the admission of the "fourteen" I must refer to an official document. I have before me a recent publication: *United States Participation in the United Nations. Report by the President to the Congress for the year 1951.* This is a report to Congress from the President of the United States of America dealing with United States participation in the United Nations. This is what we read on page 125 of this report on the question of the admission of new Members and on the voting on the USSR proposal for the admission of fourteen States at the sixth session of the General Assembly:

It says here (*Mr. Malik continued in English*):

"The Committee" — i.e., the First Committee of the General Assembly — "also approved the Soviet resolution by a vote of 21 to 12, United States opposed, with 25 abstentions. This vote on the Soviet proposal reflected the growing concern of many Members that some way had to be found to break the continued deadlock on the membership question."

69. En conséquence, l'argument que le représentant de la Grèce a invoqué est lui aussi dénué de tout fondement. Le Conseil de sécurité ferait mieux de ne pas chercher à savoir ce qui se passe à Chicago et de poursuivre normalement ses travaux en examinant les questions dont il est saisi au fur et à mesure qu'elles se posent; en procédant ainsi, le Conseil agirait plus correctement, se conformerait mieux à la Charte des Nations Unies et respecterait davantage la dignité et le prestige de notre Organisation internationale. Ce serait là une bonne attitude.

70. Il y a lieu de signaler un autre fait. On a procédé à une enquête parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour savoir si l'on devait convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Selon les derniers renseignements qui nous sont parvenus, vingt-deux Etats se sont prononcés pour la convocation d'une session extraordinaire et dix Etats contre cette convocation, les autres n'ayant pas encore donné leur réponse. Il n'est pas exclu que trente et un Etats Membres des Nations Unies se prononceraient en faveur de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Qu'est-ce qui empêcherait l'Assemblée générale, si cette session extraordinaire était convoquée, d'examiner également cette question de l'admission de nouveaux Membres? Si le Conseil de sécurité décide sans tarder de recommander à l'Assemblée générale d'admettre les quatorze Etats, à quel point le prestige de l'Organisation n'en sera-t-il pas rehaussé. Au lieu de soixante Membres, nous en aurons soixante-quatorze. Plusieurs dizaines de millions de personnes entreront dans l'Organisation des Nations Unies. Ne serait-ce pas là un pas en avant dans la voie du renforcement de la coopération internationale? Sans aucun doute!

71. Il ne se trouvera que quelques politiciens qui, s'inspirant de leurs intérêts égoïstes et d'étroites considérations nationalistes, pourront empêcher ce grand pas en avant dans la voie des relations internationales. Mais l'Organisation des Nations Unies n'a pas à écouter ces politiciens de village; agir ainsi ne lui ferait pas honneur. En expliquant la raison pour laquelle la question de l'admission des quatorze Etats doit être réglée, je tiens à me reporter à un document officiel. J'ai devant moi un ouvrage qui vient de paraître sous le titre *United States Participation in the United Nations — Report by the President to the Congress for the Year 1951.* Il s'agit d'un rapport du Président des Etats-Unis au Congrès sur la participation des Etats-Unis aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. On peut lire ce qui suit à la page 125 de ce rapport, au sujet de la question de l'admission de nouveaux Membres et au sujet du vote dont a fait l'objet, à la sixième session de l'Assemblée générale, la proposition de l'Union soviétique tendant à l'admission des quatorze Etats:

M. Malik cite en anglais:

"La Commission" — il s'agit de la Première Commission de l'Assemblée générale — "a également adopté le projet de résolution de l'Union soviétique par 21 voix contre 12 — dont celle des Etats-Unis — avec 25 abstentions. Ce vote sur la proposition de l'Union soviétique indique qu'un grand nombre d'Etats Membres se préoccupent de plus en plus de trouver un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle on se

Mr. Malik continued in Russian.

72. This is contained in the official report of the President of the United States of America to Congress, in which it is officially admitted that the voting in the First Committee of the sixth session of the General Assembly at Paris on the USSR proposal reflected the growing desire of many countries to find a way out of the deadlock on the question of the admission of new Members. That is an official admission of the United States Government. What reason has this Government to block the examination in the Security Council of the question of new Members at this time? For that is precisely what it is doing. The Greek representative's proposal reflects the United States Government's endeavour to block the examination of this question. This is another glaring example of the inconsistency between the words and deeds of the United States Government. These are the inescapable facts.

73. As regards the question raised by the Chilean representative, I cannot agree with the answer given by the United Kingdom representative allegedly on behalf of the permanent members of the Council. Sir Gladwyn said that no meeting of the permanent members of the Security Council on the question of the admission of new Members has been called because none of them feels that the time is appropriate for a discussion of this question — at least that is what I gathered from the interpretation of Sir Gladwyn's statement. It may perhaps reflect Sir Gladwyn's own view, and the view of his United States colleague or of some other representatives, but I cannot agree with such an interpretation. It does not reflect the attitude of the Soviet Union as a permanent member of the Security Council.

74. We feel that the time is always appropriate for consultation between the permanent members of the Security Council on such questions as the admission of new Members — and for that matter, on other questions. As regards the consultations themselves, there are various ways in which they could be effected. One would be to hold consultations before the meeting of the Security Council. There is, however, another way. There is nothing in the General Assembly resolution which says that the consultations must necessarily be held before the question of the admission of new Members is discussed in the Council.

75. The USSR delegation has made a definite proposal, and if none of the permanent members of the Security Council sees any objection to adopting this proposal, no consultations will be necessary.

76. If we were to agree on the admission of all fourteen States mentioned in the USSR draft resolution now or within the next few days in the Security Council, there would be no need to postpone its consideration till a meeting of the permanent members of the Security Council. The USSR delegation prefers

trouve depuis longtemps en ce qui concerne la question des nouveaux Membres."

M. Malik poursuit en russe:

72. Voilà ce que dit le rapport officiel du Président des Etats-Unis au Congrès. Ce rapport reconnaît officiellement que le vote sur la proposition de l'Union soviétique qui a eu lieu à la Première Commission de l'Assemblée générale lors de sa sixième session, tenue à Paris, montre que de nombreux pays souhaitent de plus en plus trouver une solution au problème de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. C'est là un aveu officiel du Gouvernement des Etats-Unis. Quels motifs ce même gouvernement a-t-il donc de s'opposer maintenant à ce que le Conseil de sécurité examine la question de l'admission de nouveaux Membres? Or, il est certain qu'il entrave l'examen de cette question. La proposition du représentant de la Grèce reflète la tendance du Gouvernement des Etats-Unis à faire obstacle à l'examen de cette question. Voilà un autre exemple frappant de la contradiction qui existe entre les paroles du Gouvernement des Etats-Unis et les actes de ce gouvernement. Voilà les faits tels qu'ils sont.

73. En ce qui concerne la question qu'a posée le représentant du Chili et la réponse que le représentant du Royaume-Uni vient d'y faire prétendument au nom des membres permanents du Conseil de sécurité, je ne puis accepter l'interprétation donnée par Sir Gladwyn Jebb. Ce dernier a déclaré qu'il n'y avait pas eu de consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité touchant la question de l'admission de nouveaux Membres, pour la simple raison qu'aucun d'entre eux n'avait jugé le moment propice à un examen de la question (c'est du moins ainsi que j'ai compris les explications de Sir Gladwyn Jebb, d'après l'interprétation). Il se peut que Sir Gladwyn Jebb ait exposé son propre point de vue et celui de son collègue des Etats-Unis, ou encore l'avis de quelqu'un d'autre; mais, quant à moi, je ne puis me rallier à cette explication. Ce n'est pas le point de vue de l'Union soviétique en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

74. Nous considérons, en effet, qu'il faut à n'importe quel moment procéder à des consultations entre les membres permanents du Conseil de sécurité en ce qui concerne des questions telles que l'admission de nouveaux Membres et certaines autres questions. Quant aux consultations mêmes, il existe diverses façons d'y procéder. On pourrait, par exemple, convoquer les membres permanents avant une séance du Conseil de sécurité. Il existe cependant une autre méthode. La résolution de l'Assemblée générale n'indique pas que la consultation doive nécessairement avoir lieu avant que le Conseil de sécurité examine la question de l'admission de nouveaux Membres.

75. La délégation de l'Union soviétique a présenté une proposition concrète; si aucun membre permanent du Conseil de sécurité ne voit une raison de s'opposer à l'adoption de cette proposition, il est inutile d'envisager une consultation.

76. Si nous arrivons, aujourd'hui ou dans l'avenir immédiat, à nous entendre au Conseil de sécurité sur l'admission de tous les quatorze Etats énumérés dans le projet de résolution de l'Union soviétique, il sera parfaitement inutile de renvoyer l'examen de cette question jusqu'au moment où il sera procédé à une

the direct course. Consultation may of course become necessary on other applications, but the adoption of a decision on the admission of the fourteen would not prevent the holding of consultations on other applications. The USSR delegation for its part is always ready to take part in such consultations and feels that any time is appropriate for them. I think this interpretation of the situation would be a more precise and correct one.

77. In view of the above considerations, the USSR delegation feels that a decision by the Security Council to postpone consideration of the question of the admission of the fourteen States would be unjust and illegal and contrary to the established practice of the Security Council.

78. Consequently, the USSR delegation objects to a proposal of this kind and urges the Security Council immediately to examine the draft resolution submitted by the USSR delegation, and to decide to recommend to the General Assembly that the fourteen States, which long ago applied for membership in the United Nations, should be admitted.

79. The PRESIDENT: I still have two speakers on my list and I think it is fairly clear that we shall have to have a meeting this afternoon. Before arriving at a decision on this point, I would suggest, subject to your approval, that we postpone the French interpretation of Mr. Malik's statement and that we have our lunch and come back at 3 p.m. and start then with the French interpretation of Mr. Malik's statement.

It was so decided.

The meeting rose at 1.20 p.m.

consultation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La délégation de l'Union soviétique préfère la voie directe. Certes, il pourrait être nécessaire de se concerter au sujet d'autres demandes d'admission, mais notre décision touchant l'admission des quatorze pays ne nous empêcherait pas de procéder ultérieurement à des consultations sur d'autres demandes d'admission. Pour sa part, la délégation de l'Union soviétique est toujours disposée à prendre part à des consultations de ce genre, et elle estime que le temps est toujours propice à des échanges de vues de ce genre. Il me semble que cette interprétation de la situation est à la fois plus précise et plus exacte.

77. Cela étant, la délégation de l'Union soviétique considère que la décision du Conseil de sécurité de différer l'examen de la question de l'admission des quatorze Etats à l'Organisation des Nations Unies constituerait une décision injuste, illégale et peu conforme à la procédure suivie au Conseil de sécurité.

78. En conséquence, la délégation de l'Union soviétique s'oppose à cette proposition et insiste pour que le Conseil de sécurité examine sans tarder le projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique et pour qu'il prenne la décision de recommander à l'Assemblée générale d'admettre à l'Organisation des Nations Unies les quatorze Etats qui ont présenté, il y a longtemps déjà, une demande d'admission.

79. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il y a encore deux orateurs inscrits, et il me semble assez évident que le Conseil devra se réunir cet après-midi. Avant de prendre une décision à ce sujet, je propose, sous réserve de l'accord des membres du Conseil, que l'on diffère l'interprétation en français du discours de M. Malik; les membres du Conseil pourront ainsi aller déjeuner; le Conseil se réunira de nouveau à 15 heures, et la séance commencera par l'interprétation en français du discours de M. Malik.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h. 20.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA — ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE**
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.
- BELGIUM — BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Québec.
- CEYLON — CÉYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILE — CHILI**
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
- CHINA — CHINE**
Commercial Press, Ltd., 211 Nanon Rd., Shanghai.
- COLOMBIA — COLOMBIE**
Librería Latina Ltda., Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
- COSTA RICA — COSTA-RICA**
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE**
Českosl.ovensky Spisovatel, Narodni Trida 9, Praha I.
- DENMARK — DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC — REP. DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — ÉQUATEUR**
Librería Científica, Box 362, Guayaquil.
- EGYPT — ÉGYPTÉ**
Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR — SALVADOR**
Manuel Navas y Cía., la Avenida sur 37, San Salvador.
- ETHIOPIA — ÉTHIOPIE**
Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.
- FINLAND — FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Padone, 13 rue Soufflot, Paris V.
- GREECE — GRÈCE**
"Eleftherou-Takis," Place de la Constitution, Athènes.
- GUATEMALA**
Goubaud & Cía. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- INDIA — INDE**
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.
- INDONESIA — INDONÉSIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN**
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.
- IRAQ — IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRELAND — IRLANDE**
Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.
- ITALY — ITALIE**
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.
- LEBANON — LIBAN**
Librairie universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schumacher, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE**
U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NICARAGUA**
Dr. Ramiro Ramirez V., Managua, D.N.
- NORWAY — NORVÈGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
- PANAMA**
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PERU — PÉROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.
- PHILIPPINES**
D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- SWEDEN — SUÈDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND — SUISSE**
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.
- SYRIA — SYRIE**
Librairie Universelle, Damas.
- THAILAND — THAÏLANDE**
Pranman Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
- U. S. OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Distribuidora Escolar S.A., Manduca o Forrenquin 133, Caracas.
- YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE**
Drzavno Produzace, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

U. N. publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

- AUSTRIA — AUTRICHE**
B. Willerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg
Gerold & Co., 1. Graben 31, Wien 1.
- GERMANY — ALLEMAGNE**
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse 14, Köln-Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- JAPAN — JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.
- SPAIN — ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(5281)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).